

Le simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2024 est en ligne



© 2024 Les Echos Publishing

Comme à son habitude, l'administration fiscale a mis à jour son simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu. Cet applicatif permet aux contribuables d'estimer le montant de leur impôt dû en 2024 sur les revenus perçus en 2023. Accessible depuis le site internet www.impots.gouv.fr, il se décline en deux versions :

- une version simplifiée qui s'adresse aux personnes déclarant des salaires, des pensions ou des retraites, des revenus fonciers, des revenus de valeurs et capitaux mobiliers, et déduisant les charges les plus courantes (pensions alimentaires, frais de garde d'enfants...) ;
- et une version complète qui s'adresse aux personnes déclarant, en plus des revenus et charges énoncés ci-dessus, des revenus d'activité autre que salariée (commerciale, libérale, agricole...), des dépenses issues d'investissements locatifs, etc.

Après avoir renseigné les différentes rubriques, le simulateur dévoile le montant de l'impôt estimé.

Précision : ce simulateur intègre les nouveautés fiscales de la loi de finances pour 2024 comme la revalorisation de 4,8 % des tranches du barème de l'impôt sur le revenu.

Attention, le résultat obtenu à l'aide de cet applicatif ne saurait engager l'administration fiscale sur le montant définitif de l'impôt à acquitter. Et cette simulation ne constitue en aucune façon une déclaration de revenus.

www.impots.gouv.fr

© 2024 Les Echos Publishing